



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 11 novembre 2025

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le onzième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq (11-11-2025) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stephan Tellier, conseiller siège # 3
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
Mme Isabelle Jeffrey, conseillère siège # 5
M. René Paquin, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION

8- RÉGLEMENTATION

2025-11-190

SPA Mauricie – Nouvelle Tarification de licences pour chats et chiens.

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé et la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc. ;

CONSIDÉRANT la Règlementation sur la tarification des licences et des frais de retard qui doivent être modifiés pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT le chapitre 7 dudit règlement : « Les droits et les tarifs exigibles d'un gardien ou d'une autre personne en vertu du présent règlement sont déterminés par l'autorité compétente ».

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Stéphane Boivin, appuyé par René Paquin et résolu :

QUE les droits exigibles pour obtenir la médaille sont :

- 40.00 \$ pour un chien stérilisé (avec preuve)
- 60.00 \$ pour un chien non stérilisé
- 40.00 \$ pour un chat stérilisé (avec preuve)
- 60.00 \$ pour un chat non stérilisé

Aucun droit n'est exigible pour obtenir une licence pour chien guide.

QUE les droits exigibles pour obtenir un duplicata d'une licence ou d'un médaillon perdu ou endommagé sont de 10.00 \$.



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0
Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883
Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

QUE les taxes applicables, s'il y a lieu, sont comprises dans les droits et les frais exigibles.

QUE le paiement des droits soit payable au moment où est formulée la demande de licence ou de duplicata.

QUE des frais d'administration de 15.00 \$ sont ajoutés à tout solde passer dû.

*Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

/s/ Johanne Champagne, mairesse

/s/ Chantal Hamelin, greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Au livre des délibérations du 11 novembre 2025

DONNÉE à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq (12-11-2025)

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & greffière-trésorière

Le procès-verbal d'où est tiré cet extrait sera adopté lors de la séance du 2 décembre 2025.

COPIE CONFORME

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE